

Informations de base	
<p>2023/2791(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Définition des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires, ainsi que des financements non liés aux coûts pour le remboursement des dépenses des États membres par la Commission</p> <p>Complétant 2018/0196(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC) 4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER) 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF) 7.30.09 Sécurité publique</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI	Développement régional		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/02/2019	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
07/07/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)04524	
07/07/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2791(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2018/0196(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	REGI/9/12598

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)04524	07/07/2023	